

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215903691-20240527-20240527_14-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 26

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt-sept mai

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

AUTORISATION DE PASSAGE – NOUVEAU PROPRIÉTAIRE – RECONDUCTION

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY C. MERCIER S. GLINEUR B. MERESSE JC. REZIGA A. MALABOEUF C. RIFF B. LE MAIGNENT G. MONTAY A. DEVEMY H. LEDOUX MP. THUILLET S. PIROTTE

Etaient excusés : L. BLONDEAU H. DUMOULIN C. DESROUSSEAUX L. PHILIPPE A. AIT BAHA I. PLOUVIER C. GRAND F. COQUELET V. PORQUET S. SPOTO

Procurations respectives à : B. MERESSE JM. DELANNOY MP. THUILLET C. COLLET C. RIFF P. BAUDRIN JC. REZIGA H. LEDOUX G. COLLET

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/05/2024

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/05/2024

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le propriétaire du 30 rue Paul Vaillant Couturier à Maing avait obtenu du conseil municipal le 24 octobre 1981 un droit de passage sur la venelle cadastrée section A 87 appartenant à la commune et menant au complexe sportif afin d'accéder au garage qu'il entendait construire à l'arrière de sa résidence.

Cette habitation fait l'objet d'une vente et il est proposé au conseil municipal de renouveler l'autorisation pour le nouveau propriétaire.

Considérant que ce passage à vocation publique ne sera pas remis en cause quant à son utilisation première,

Considérant qu'il n'est pas néanmoins emprunté par le public se rendant au stade,

Considérant qu'il n'apparaît pas qu'une telle autorisation puisse poser un problème de sécurité,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au propriétaire du 30 rue Paul Vaillant Couturier un droit de passage sur la venelle cadastrée section A 87 appartenant à la commune mais d'y interdire tout stationnement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 28/05/2024

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

